

☛ article 1 : lieu & dates & horaires :

- A la Salle polyvalente, Parc Municipal, 24 rue de Saulx, 91160 CHAMPLAN
- Du **vendredi 16 octobre** au **dimanche 18 octobre 2020 inclus**. De 14 h à 18 h

☛ article 2 : thèmes : **Thème couleur et Thème noir et blanc :**

Les arbres et leur biodiversité

L'arbre devra apparaître comme essentiel dans la photo, par ses formes, son port, ses branches, son aspect. Insolite ou somptueux, seul, ou en groupe rapproché, situé dans la nature et son environnement proche. Toutes formes végétales ou animales qui compose sa biodiversité environnementale pourront être représentées.

"Vous êtes à proximité d'arbres, dans un bois ou une forêt ? Ouvrez les yeux et tendez l'oreille pour entrevoir l'un des magnifiques superpouvoirs des arbres : ils accueillent plus de 80% de la biodiversité terrestre. La diversité des essences d'arbres, leurs écorces, la présence d'arbres très vieux et porteurs de micro habitats (cavités, fentes, coulées de sèves...) sont bénéfiques à l'ensemble de l'écosystème forestier. Cette hétérogénéité accueille une grande variété de végétaux, champignons, animaux, qui à leur tour rendent les arbres plus résistants et l'écosystème moins fragile face aux maladies ou aux événements climatiques".

☛ article 3 : participants :

- * Concours ouvert aux membres des photo-clubs du CDP 91.
- * A des fins d'organisation, chaque photo-club donnera son accord pour une participation à l'exposition ou une non-participation, **avant le 15 septembre 2020**.
- * La répartition « couleur » et « noir et blanc » est laissée à l'initiative de chaque photo-club.

☛ article 4 : format et présentation des épreuves :

- * **Le nombre de photos par club est de 12, maximum.**
- * **Le format est 30 x 40 "sans verre"**
- * **La présentation de la photo à l'intérieur de ce format est laissé à l'initiative de chacun.**
- * **Chaque club disposera de 3 grilles.**
- * Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.
- * Les épreuves non munies d'un système d'accrochage seront systématiquement refusées.
- * Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant.
- * Les épreuves devront impérativement mentionner au dos du support :
 - le titre de l'oeuvre,
 - les coordonnées de l'auteur et du photo-club d'appartenance.
- * Comme le public ne sera pas proposé à voter, les clubs apposeront leurs logos ou noms sur les grilles.

☛ article 5 : accrochage des épreuves :

- * **Date :**
 - Les épreuves devront être accrochées le jeudi 15 octobre 2020 de 15 h à 19 h
 - Chaque photo-club apportera son matériel pour l'accrochage..
- * **Bordereaux d'expédition :**
 - A des fins d'organisation, les bordereaux de participation devront être envoyés par mail, **au plus tard le 30 septembre 2020** à : Gérard Filoche. mail : gerard91.filoche@gmail.com
 - Chaque photo-club devra impérativement remplir les bordereaux récapitulatifs fournis au format WORD, en page 3 de ce règlement.

☛ article 6 : retrait des épreuves :

- * Les épreuves accrochées pourront être :
 - Retirées directement le **dimanche 18 octobre 2020** à partir de 18 H 15,
 - Merci de respecter cet horaire.

☛ article 7 : Photo-Club organisateur :

- * Les membres du DSPHOTOS pourront également exposer, dans le thème proposé.

☛ article 8 : **jury** :

* - **Oeuvres exposées** :

Après l'accrochage, **DSP**PHOTOS se réserve le droit de retirer de l'exposition toute photo à caractère tendancieux, visiblement hors sujet ou pouvant choquer les visiteurs.

☛ article 9 : **prix**:

- * Dans chacune des 2 catégories "noir & blanc" et "couleur", les prix seront les suivants :
- * Parmi les épreuves sélectionnées, le jury décernera dans chaque catégorie, 1 prix "Daniel Séguinot "
- * Les Prix du Jury "Daniel Séguinot " seront remis aux lauréats le dimanche 18 octobre à 18 H à la fin de l'exposition.
- * A l'occasion de cette exposition, le jury décernera un prix spécial au club pour l'ensemble de son œuvre.
- * La liste des photos sélectionnées pour l'expo., la liste des lauréats désignés par le jury seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs participants.
- * En ces temps difficiles pour les raisons que vous savez, et afin d'éviter tous regroupements en fin d'exposition, les résultats des votes du jury seront affichés le dimanche 18 octobre dès l'ouverture de la salle.

☛ article 10 : **organisation** :

- * Les organisateurs de l'exposition prendront le plus grand soin des envois qui leur sont confiés.
- * Toutefois, ils déclinent toute responsabilité en cas de dégradation lors des manipulations, d'accrochage, de décrochage ou en cas de vol pendant l'exposition.
- * En aucun cas, il ne pourra leur être réclamé d'indemnisation financière.

DSPPHOTOS ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure obligeant à modifier ou annuler les dates de l'exposition et/ou les dates de remise des prix et/ou le lieu de l'exposition.

☛ article 11 : **réserves légales** :

- * Les organisateurs se réservent le droit :
 - d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition,
 - de publier dans les journaux locaux d'information, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque rétribution, sauf dans les cas où la mention "Reproduction interdite" est inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve, et spécifiquement signalé aux organisateurs au moment de l'accrochage,
- * Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.
- * Les auteurs des photographies devront :
 - être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées ou des possesseurs des objets reproduits.
 - s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
 - s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.
- * Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

☛ article 12 : acceptation des clauses du règlement

Le fait de participer à la présente exposition, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

☛ article 13 : **calendrier** :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Accord ou pas de participation : | avant le 15 septembre 2020 |
| - Envoi limite des bordereaux : | mercredi 30 septembre. |
| - Accrochage : | jeudi 15 octobre de 15 h à 19 h . |
| - Exposition : | période du 16 au 18 octobre, de 14 h à 18 h. |
| - Remise des prix Daniel Séguinot | le dimanche 18 octobre à 18 H 00 |
| - Décrochage : | le dimanche 18 octobre après la remise des prix |

☛ article 14 : **renseignements** :

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Emilio Di Gallo 📞 : 06 89 60 25 59 📧 : emilio.digallo@sfr.fr

Gérard Filoche 📞 : 06 30 84 09 28 📧 : gerard91.filoche@gmail.com